## 12777 - Interdiction de célébrer les fêtes des infidèles

**question**

Est-il permis de s’associer aux non musulmans quand ils célèbrent leurs fêtes comme la Noël ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il n’est pas permis au musulman de participer aux fêtes des infidèles, d’exprimer sa joie à cette occasion et de cesser ses activités religieuses ou profanes puisque cela revient à s’assimiler aux ennemis d’Allah et à coopérer avec eux pour soutenir le faux (ce qui est interdit). Il a été rapporté de façon sûre que le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui)  a dit :  Quiconque cherche à ressembler à des gens leur est assimilé . Allah, le Transcendant et Très Haut dit : ..ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition!  (Coran, 5 : 2).

Nous vous conseillons de vous référer à l’ouvrage intitulé Iqtidhaa as-sirat al-moustaqim de Cheikh al-islam ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) car il est très utile à cet égard. Allah est le garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.